



Grand Conseil  
Commission de gestion

Grosser Rat  
Geschäftsprüfungskommission

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## PRISE DE POSITION DE LA COGEST SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE L'INSPECTION DES FINANCES

---

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Inspection des finances (IF) est l'organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations. Ses activités sont régies par la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers (LGCAF) et son règlement de service adopté par le Grand Conseil.

En tant qu'instance indépendante et autonome, elle seconde le Conseil d'Etat et les Départements, mais aussi et surtout le Grand Conseil, plus spécialement les Commissions des finances et de gestion, dans l'exercice de leurs tâches de haute surveillance sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de ses institutions.

Conformément à la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et par décision de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) du 25 avril 2019, l'IF est agréée comme expert-réviseur jusqu'au 14 juillet 2024 (agrément limité à une période de 5 ans).

Comme chaque année, l'Inspection des finances rapporte au Parlement sur son activité de l'année écoulée. En session de juin 2023, l'activité annuelle déployée nous est décrite en toute transparence. La COGEST salue la manière détaillée et complète de l'IF de présenter les résultats des audits dans son rapport d'activité.

Les rapports de l'IF sont fondés sur des faits et permettent de saisir les véritables problèmes constatés et de les apprécier. La COGEST, destinataire des rapports de détail de l'IF, les traite lors de chaque séance plénière. Ils constituent l'une des sources d'informations lui permettant de réaliser sa mission de haute surveillance de la gestion de l'Etat.

À ce titre, la COGEST souligne plus particulièrement que :

- les contrôles réalisés au sujet du dossier électronique du patient démontrent un déploiement presque confidentiel (0.2% de la population valaisanne ou 634 dossiers pour CHF 7 millions engagés par le canton dans ce projet à ce jour) sur lequel les instances compétentes ont été invitées à s'interroger et à se déterminer sur la suite à donner ;
- le système de gestion financière développé en interne au moyen de fichiers Excel des projets de constructions gérés par le Service immobilier et patrimoine a atteint ses limites et doit être sécurisé. Le service doit également poursuivre la mise en place d'un manuel de projet ;
- l'organisation en place au Service de la construction des routes nationale doit être améliorée. Une gestion des risques, spécifique au tronçon de Finges, doit notamment être mise en place. Celle-ci aurait dû déjà être implémentée au démarrage du projet ou au moins au cours de la longue période de planification. Il a également été constaté que ce projet à CHF 1 milliard est suivi au moyen de fichiers Excel ;
- l'audit du contournement des Evouettes a mis en exergue une gouvernance inappropriée au niveau du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage ;
- au niveau de la Fondation « Ecole Supérieure Santé Valais/Wallis », des mesures doivent être prises pour éviter des conflits d'intérêts entre la direction opérationnelle et le service de tutelle, soit le Service des hautes écoles ;

- les vérifications réalisées au niveau des écoles professionnelles démontrent que des améliorations doivent être apportées dans l'application des directives pour les fonds « élèves », dans la gestion administrative des RH et le temps d'enseignement consacré par les chefs de section ;
- la vérification des systèmes informatiques fait ressortir de manière assez générale des améliorations à apporter dans la rigueur et la mise en œuvre des bonnes pratiques.

L'IF a été désignée comme instance pour recevoir et traiter les alertes, anonymes ou non, concernant de potentiels dysfonctionnements au sein de l'Administration cantonale voire des institutions subventionnées ou d'éventuelles fautes commises par ses employés. Depuis novembre 2022, une plateforme informatique est disponible à cet effet sur le site internet de l'Etat du Valais. La COGEST salue la mise en place d'une instance de whistleblowing qu'elle appelle de ses souhaits depuis plusieurs années.

La COGEST prend note que l'IF relève, d'une manière générale, la bonne gestion de la sphère étatique. Par son travail et notamment la mise en évidence de situations nécessitant des corrections, l'IF y contribue pleinement. Par ailleurs, à sa demande, la COGEST a été informée de la suite donnée par les services aux recommandations émises dans les rapports d'importance.

L'indépendance et l'autonomie d'actions de l'IF constituent des points forts reconnus et ne doivent en aucun cas être affaiblies ou réduites.

En tant que commission de haute surveillance, la COGEST souligne le travail important et de qualité de l'IF en tant qu'organe administratif supérieur du canton. Avec les Commissions parlementaires de haute surveillance, l'IF constitue l'une des entités permettant à la population, aux contribuables et à leurs représentants élus d'être rassurés sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics de l'Etat.

Les relations entre la COGEST et l'IF sont prévues et précisées à l'art. 44 de la LGCAF. La COGEST entend continuer la collaboration telle qu'existant actuellement avec l'IF ; dans le cadre de sa mission, elle sait qu'elle peut en effet compter sur la disponibilité et l'appui d'un service professionnel, compétent et indépendant.

La COGEST vous invite, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre connaissance du rapport d'activité 2022 de l'IF.

Tout en priant le Conseil d'Etat d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations émises, la COGEST adresse ses remerciements à l'IF pour le soutien précieux et la collaboration fortement appréciée tout au long de l'année.

Sion, le 9 mai 2023

La présidente :

Le vice-président :

Le rapporteur :

Doris Schmidhalter-Näfen

Christophe Claivaz

Fabien Girard

